

## **TD - 1789, un été révolutionnaire** **[L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815)]**

### **Doc 1 : Le serment du Jeu de paume (20 juin 1789)**

*Les députés du tiers état, convoqués pour les États généraux, s'opposent au roi. Celui-ci leur interdit de se réunir. Ils se réunissent alors dans la salle du Jeu de paume à Versailles pour affirmer leur indépendance et leur pouvoir.*

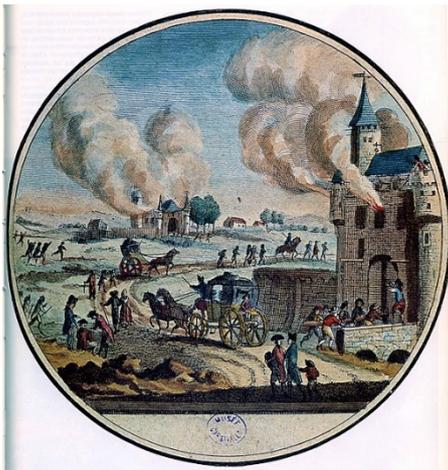
L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, [...] arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier confirmeront, par leur signature, cette résolution inébranlable. [...] L'assemblée a arrêté que le procès-verbal de ce jour sera imprimé par l'imprimeur de l'Assemblée nationale.



### **Doc 2 : La prise de la Bastille (14 juillet 1789)**

*Peinture anonyme, 1789, musée du château de Versailles.*

Les Parisiens s'emparent de la Bastille, place forte royale au cœur de Paris et symbole de la monarchie absolue, pour y trouver des armes afin de résister à un éventuel coup de force royal contre l'Assemblée.



### **Doc 3 : La « Grande Peur »**

*Gravure anonyme, 1789, musée Carnavalet, Paris.*

Après la prise de la Bastille, les rumeurs dans le pays évoquent une revanche des nobles. Afin de prévenir celle-ci, les paysans brûlent les châteaux et chassent les nobles.

### **Doc 4 : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)**

*Après la prise de la Bastille et la Grande Peur, le Roi a renoncé à son pouvoir absolu, tandis que les nobles et l'Église ont renoncé à leurs privilèges (nuit du 4 août). La Déclaration est alors adoptée par la nouvelle Assemblée nationale pour fixer les principes nouveaux à appliquer par l'État et la société.*

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale [...] ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme [...].

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. [...]

**Art. 3.** Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

**Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...].



## Questions

1. Quel groupe prête ce serment et comment se désigne-t-il ? (doc. 1)

---

---

2. Quel engagement prend-il ? (doc. 1)

---

---

3. Quels éléments rendent compte du climat insurrectionnel du 14 juillet ? (doc. 2)

---

---

4. Quelle catégorie sociale intervient à son tour dans la Révolution ? (doc. 3)

---

---

5. Quelle action mène-t-elle ? (doc. 3)

---

---

6. Pourquoi peut-on dire que l'article 1 met fin à la société d'ordres ? (doc. 4)

---

---

7. Montrez que l'article 3 place le peuple comme source du pouvoir et fait ainsi disparaître l'Ancien Régime. (doc. 4)

---

---